

Communiqué de presse | 25 janvier 2018
Stéphane Canu | Attaché de presse
stephane.canu@mairie-dieppe.fr | 06 16 29 01 24

Tribunal menacé : Nicolas Langlois et Sébastien Jumel interpellent la ministre de la Justice

Le Gouvernement envisage de priver un grand nombre de tribunaux de grande instance d'une partie de leurs activités pénales et civiles. Sébastien Jumel, député, et Nicolas Langlois, maire de Dieppe, ont saisi la Ministre de la Justice pour défendre un service public qui couvre 17 cantons.



5 chantiers pour la Justice ? Un désert judiciaire annoncé plutôt. « *Nous voyons dans ce projet, des orientations qui pourraient entraîner un démontage de l'édifice juridictionnel de la République au détriment des justiciables et des territoires les plus fragiles* », s'inquiètent le maire de Dieppe, Nicolas Langlois et le député Sébastien Jumel.

Une ville moyenne comme Dieppe, siège d'un tribunal de plein exercice dont le ressort est très vaste, 3^{ème} ville d'un département qui compte 1,6 million d'habitants, serait très impactée par la mise en œuvre des mesures de réorganisation des juridictions prescrites dans les documents remis à la ministre de la Justice.

421 emplois

La mobilisation avait été importante « *pour défendre cet outil indispensable à l'exercice, dans la proximité, d'une des prérogatives régaliennes de l'État* ». « *La concentration au niveau départemental de certaines des compétences actuellement exercées par les tribunaux de grande instance, voire demain celles des juridictions de commerce ou encore des Conseils des Prud'hommes, va dévitaliser ces lieux de justice, tel le TGI de Dieppe, et les transformer en coquilles vides* », dénoncent les deux élus.

Selon les préconisations des rapports, Dieppe pourrait ainsi perdre ses compétences juridictionnelles en matière pénale et une partie de son activité civile, pour ne conserver que les dossiers de mise sous tutelle et de surendettement. « *En vidant d'une grande partie de sa substance notre tribunal, c'est tout un « écosystème » que l'on risque de détruire avec des conséquences irrémédiables en termes d'emploi et d'accès aux droits*, préviennent le maire et le député. *Une étude circonstanciée de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe a établi que, dans notre ressort, 421 emplois sont liés à l'exercice du tribunal. Bon nombre de ces emplois directs et indirects disparaîtraient de notre territoire avec la fin d'une juridiction de plein exercice.* » Déjà la réforme de la carte judiciaire en 2007 puis en 2012 avait fait planer de graves de menaces de fermeture sur le tribunal de grande instance de Dieppe.

« Vision comptable » et « dévitalisation »

Moins de personnel, mais des écrans numériques. Des justiciables éloignés des juges. « *Ce mauvais calcul pour la République* » n'est clairement, pour les deux élus, pas de nature ni à réduire les lenteurs de l'appareil judiciaire — c'est « *la question des moyens qui devrait être centrale* » quand on sait que la France n'est classée qu'au 23^e rang européen pour les ressources qu'elle alloue à la Justice — ni à rendre cet important service public accessible à tous les citoyens et notamment aux habitants des villes moyennes et des territoires sur lesquelles elles rayonnent. « *Ces conclusions relèvent d'une vision quasi exclusivement comptable de l'exercice des fonctions régaliennes de l'État*, déplorent Nicolas Langlois et Sébastien Jumel. *Cette approche conduit à envisager des mesures d'économie qui ne seront en définitive que passagères. A moyen et long termes, les coûts sociaux découlant des décisions de dévitalisation des tribunaux de proximité, qui pourraient être prises, seront bien plus élevés que les gains recherchés.* »

L'heure est à la mobilisation. Outre ce courrier adressé à Matignon, Sébastien Jumel a déjà porté cette question à l'Assemblée nationale. Les deux élus ont fait savoir au bâtonnier de Dieppe qu'ils seraient aux côtés des avocats et des personnels judiciaires pour préserver un tribunal de plein exercice à Dieppe.